



Méjannes, le 12 Février 2025

## NE PAS DIRE « JE NE SAVAIS PAS » !

Avant 1981, un des principaux mot d'ordre était

**« INDICE I.N.S.E.E., INDICE TRUCQUÉ »** <sup>(1)</sup>

Dans un article du « Monde », il est écrit que **les Français consacrent 26.8% de leur budget au logement** et, dans ce même article, il est précisé que dans les 159 critères qui composent l'indice I.N.S.E.E., le **LOGEMENT EST À 14%** ( derrière « la bouffe » à 16% )! Comment est ce possible ?

Le réponse est simple : les accédants à la propriété<sup>(2)</sup>, pour l'indice I.N.S.E.E., **SE LOGENT GRATUITEMENT. ACHETER n'est pas une DÉPENSE CONTRAINTE ... MAIS UN INVESTISSEMENT.**

Ce qui fait dire à « Charlie Hebdo » que les propriétaires se logent « **GRATIS** » !

Et **CELA DURE DEPUIS PLUS DE 50 ANS !**

Pour quelles conséquences : il est bon de rappeler ...

en **1975**, un professeur stagiaire débutait à **2.4 fois le S.M.I.C.**, soit l'équivalent de **3427 euros au 1er échelon** .

En **2025**, un professeur stagiaire débute à **1.4 fois le S.M.I.C.**, soit **1999 euros au 1er échelon**

Depuis 50 ans, **L'INDICE I.N.S.E.E., VOLONTAIREMENT SOUS ESTIMÉ, PERMET DE ROGNER CHAQUE ANNÉE LE POUVOIR D'ACHAT** <sup>(3)</sup>

Seuls le SNETAA-FO et Force Ouvrière dénoncent ce **SCANDALE** ...

# AGISSONS ...

(1) : la gauche arrivée au pouvoir en 1981 avait promis de la modifier mais les « camarades » étaient au pouvoir et il ne fallait pas faire de vagues  
(2) : qui pour la plupart ont 22 ans de crédit en moyenne  
(3) : le gouvernement « Bayrou » a annoncé qu'il « réfléchissait à ce problème » . Pour le moment les fédérations syndicales signataires des accords ( FSU, UNSA) ne disent rien.

# LA FORCE D'UN SYNDICAT C'EST D'ABORD SON NOMBRE D'ADHÉRENT-E-S



*« CEUX QUI VIVENT, CE SONT CEUX QUI LUTTENT » VH & « SANS IDÉAL, PAS D'AVENIR » RC*  
*Depuis Septembre 2024, les interventions du Snetaa-fo Montpellier ont « boosté »*  
*la syndicalisation 2025! Merci pour votre confiance au*  
**1<sup>ER</sup> SYNDICAT SPÉCIFIQUE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT**

Tarif syndicalisation								2025			
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PLP - CPE - Certifiés	127€	179€	185€	205€	213€	219€	230€	242€	256€	278€	292€
Hors Classe	245€	272€	283€	305€	322€	334€	340€	Contractuel(le)s : 81€			
Classe Except <sup>lle</sup>	300€	318€	328€	345€	Hea1 : 363€ / Hea2 : 379€ / Hea3 : 399€						
Stagiaires : 99€	Emploi Avenir prof. : 15€ AE SH /AE D : 15€			Retraités : 138€ Sans solde : 15€							
Inscription en ligne : <a href="https://www.snetaa.org/adhesion-au-snetaa-fo/">https://www.snetaa.org/adhesion-au-snetaa-fo/</a> Tél : 01 53 58 00 30 ou 01 53 58 00 34  <b>CERTIFIES / AGREGES</b> <b>Mathieu Marchal FNEC FP FO &amp; SNFOLC</b> Maison des syndicats—474, Allée Henri II de Montmorny-34000 Montpellier 06 87 84 96 02											



Pourquoi n'adhérez-vous pas en prenant soit le prélèvement automatique en 12 fois ? soit en plusieurs chèques ?

## ADHÉSION 2025

Nom : \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance [ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal [ ][ ][ ][ ] Ville : \_\_\_\_\_  
 Tel. fixe : \_\_\_\_\_ Tel. portable : \_\_\_\_\_  
 Adresse mail : \_\_\_\_\_

### VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe     Classe Normale     Retraité  
 Stagiaire     Classe exceptionnelle  
 PLP     AED/EAP/AESH     Professeur Contractuel  
 CPE     Sans solde     DDFPT  
 Discipline : \_\_\_\_\_  Autre : \_\_\_\_\_

### VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE

Lycée Professionnel     SEGPA (Collège)  
 Lycée Polyvalent (SEP)     EREA  
 Autre : \_\_\_\_\_

Nom établissement : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

**JE CALCULE MA COTISATION**  
 échelon : \_\_\_\_\_ tarif : \_\_\_\_\_ quotité : \_\_\_\_\_  
 Cotisation :  $quotité \times tarif =$  \_\_\_\_\_  
 Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :  
 OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)  
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)  
 -15€ si cotisation avant le 14 juillet 2023  
 TOTAL : \_\_\_\_\_ €

**DUSSOL Jean-Luc**, Secrétaire Académique  
 6, Impasse Armand Bertrand  
 30340 Méjannes lès Ales—06 88 52 61 28

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**  
 Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1<sup>er</sup> du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.  
**COMPTE À DÉBITER**  
 IBAN : IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE  
 [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]  
 BIC : CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE  
 [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ]  
 Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.  
 Fait à : \_\_\_\_\_  
 Le [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ]  
 N'oubliez pas de JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !  
 SIGNATURE (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
 Nom et adresse du créancier :  
 SNETAA-FO, 917 BUREAU DE LA COLLÈGE  
 92213 SAINT-CLOUD-CEDEX  
 NUMÉRIQUE CREANAGER (OUI) : 0002222546666

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !**

**TELLO Francisco**, Coordonnateur Académique  
 1, rue Dumas  
 34130 LANSARGUES 06 83 52 96 61